

Point de l'ordre du jour n° 16 Doc: AEWA/StC 2.15 29 septembre 2004 Original: anglais

DEUXIÈME RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT

2 - 3 novembre 2004, Bonn, Allemagne

RAPPORT SUR L'ÉTAT DE CONSERVATION ET LES TENDANCES DES POPULATIONS POUR LA MOP3

INTRODUCTION

Conformément au paragraphe 7.4 du Plan d'action de l'AEWA, le Secrétariat de l'Accord est chargé, en coordination avec le Comité technique, de la préparation d'un certain nombre d'études internationales nécessaires à la mise en œuvre de ce Plan, dont des rapports sur l'état de conservation et les tendances de populations. Il est précisé au paragraphe 7.5 que le Secrétariat fera son possible pour que ces études mentionnées au paragraphe 7.4 soient mises à jour au moins tous les trois ans. Le paragraphe 7.6 indique que le Comité technique évaluera les lignes directrices et les études préparées conformément aux paragraphes 7.3 et 7.4 et rédigera des avant-projets de recommandations et de résolutions concernant leur élaboration, leur contenu et leur mise en œuvre qui seront soumis aux sessions de la Réunion des Parties.

Le premier rapport (Rapport sur l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans la zone de l'Accord) a été rédigé par Wetlands International pour le Secrétariat de l'Accord et imprimé en 2000. La deuxième édition de ce rapport a été publié et soumis à l'examen de la MOP2 en septembre 2002 (document Inf. 2.14).

Lors de sa deuxième session, la Réunion des Parties a adopté la Résolution 2.1. « Amendements des Annexes de l'Accord ». Les paragraphes 9 et 10 de cette Résolution, d'un caractère plus fonctionnel, font référence au Rapport sur l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans la zone de l'Accord. La MOP prend note au paragraphe 9 que la deuxième édition de ce rapport est le document contenant les meilleures connaissances actuelles en la matière. Il est demandé aux termes du paragraphe 10 au Comité technique d'élaborer, lors de sa prochaine réunion, des propositions visant à l'amélioration du contenu analytique de la troisième édition du Rapport de l'AEWA sur l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans la zone de l'Accord et d'examiner la façon dont cette information peut être utilisée pour la révision future des Priorités de mise en œuvre de l'Accord.

Lors de sa 4^{ème} Réunion (mai 2003), le Comité technique a chargé un groupe de travail composé de quatre membres du TC (David Stroud, Preben Clausen, Christoph Zoeckler and Ward Hagemeijer) d'examiner cette question de plus près et de présenter une proposition sur une manière plus analytique d'établir un rapport sur l'état et les tendances des populations. Le premier avant-projet de cette proposition a été soumis à l'examen du TC lors de sa 5^{ème} Réunion en avril 2004 (document TC 5.8). Le TC a décidé d'ajouter un membre (John O'Sullivan) à ce groupe de travail et le document de proposition a été achevé en septembre 2004.

TÂCHE DU COMITÉ PERMANENT

Il est demandé au Comité permanent de bien vouloir étudier cette proposition et d'approuver l'utilisation de ce mode d'analyse dans l'établissement du rapport sur l'état de conservation et les tendances de populations destiné à la MOP3.

Proposition de structure de rapport sur l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs de la zone de l'Accord

Recommandations du Comité technique de l'AEWA au Comité permanent de l'AEWA

Septembre 2004

TÂCHE DU COMITÉ PERMANENT

Il est demandé au Comité permanent de bien vouloir étudier cette proposition et d'approuver l'utilisation de ce mode d'analyse lors de l'établissement du rapport sur l'état de conservation et les tendances de populations destiné à la MOP3.

Contexte

En mars 2004, le Comité technique a examiné les propositions destinées à améliorer le contenu analytique du *Rapport de l'état de conservation* pour la Réunion des Parties (Annexe 2). Afin que ces changements puissent être mis en œuvre pour la MOP3, le Comité technique propose la structure suivante pour le *Rapport de l'état de conservation*.

Structure proposée

Les grandes lignes du contenu sont indiquées à l'Annexe 1, en réponse à la demande de la MOP2, dans laquelle le « Comité technique doit élaborer, lors de sa prochaine réunion, des propositions visant à l'amélioration du contenu analytique de la troisième édition du Rapport sur l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans la zone de l'Accord, et d'examiner la façon dont cette information peut être utilisée pour la révision future des priorités de mise en œuvre de l'Accord. ».

Impact au niveau des ressources

La réalisation de la nouvelle structure du rapport ne devrait pas présenter de difficultés. Les analyses peuvent être faites à partir de manipulations de tableurs contenant des données et des informations sur le Recensement international des oiseaux d'eau (IWC). La préparation des analyses et du texte du document servant d'exemple, examiné par le Comité technique en mars 2004, représente deux jours de travail à partir d'une analyse des données du IWC et des informations extraites des Rapports nationaux.

Les informations de l'IWC doivent toutefois être en premier lieu analysées avant d'être incluses dans le rapport. Dans l'ensemble, les Rapports nationaux ne fournissent pas tellement d'informations supplémentaires par rapport aux Évaluations de populations d'oiseaux d'eau (*Waterbird Population Estimates* ou *WPE*) et à l'IWC, mais ceci peut être amélioré dans l'avenir.

Les données de l'IWC constituent une source potentielle considérable d'informations pour le rapport sur l'état de conservation en Europe et, de plus en plus, en Afrique et dans la région

-

¹ Résolution 2.1

de l'Asie centrale faisant partie de la zone de l'Accord. Les données provenant de l'IWC peuvent servir à l'établissement du rapport sur l'état de conservation et les tendances des populations, notamment en mettant sous forme de tableaux la synthèse des résultats, des changements intervenus dans les tailles et tendances de population et, de manière plus spécifique, des changements au niveau des effectifs dans les sites individuels. La MOP2 a demandé que les données de l'IWC soient davantage utilisées en tant que base d'évaluation de l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans la zone de l'Accord. Ces données sont actuellement insuffisamment utilisées, notamment du fait du manque de ressources disponibles pour entreprendre ce genre d'analyses.

La mesure dans laquelle les données de l'IWC peuvent être utilisées dans le cadre du *Rapport sur l'état de conservation* dépendra donc de la disponibilité de ces ressources pour la mise au point d'analyses spécifiques. Un grand nombre des propositions présentées ci-dessous font référence à des données et informations tirées du *WPE3* préalablement compilées – principalement dans le but de réduire les fonds nécessaires. En fonction de la disponibilité de ces derniers, une intensification des analyses ainsi que de l'utilisation des données de l'IWC est à envisager.

L'élément principal des propositions ci-dessous, qui n'est pas encore disponible à l'heure actuelle, est l'association de chaque population à une région géographique et/ou un itinéraire de migration. Cette tâche n'aurait à être réalisée qu'une seule fois et ses résultats pourraient également servir pour les futurs rapports. Étant donné le nombre de populations impliquées, il faut compter environ deux journées de travail pour mettre en place un tableur approprié. On pourrait s'attaquer directement à cette tâche.

La répartition des populations par pays maximaliserait la valeur de ce type d'informations pour les Parties contractantes, mais il s'agirait toutefois d'une tâche beaucoup plus importante (probablement une dizaine de jours pour toutes les populations de l'AEWA?). Selon les ressources disponibles, ce travail pourrait être entrepris soit en vue du rapport de la MOP3, soit pour la MOP4.

Échéancier et processus

- i. Le format du rapport devrait être approuvé par le Comité permanent à l'automne 2004.
- ii. Ceci permettrait de produire un *Rapport sur l'état de conservation* judicieusement élaboré et éventuellement d'ébaucher d'autres types de rapports au début de 2005.
- iii. L'examen du projet de Rapport sur l'état de conservation (tout particulièrement les sections axées sur la géographie) devrait être examiné lors de la prochaine réunion du Comité technique (en mai 2005 ?).
- iv. Il est important que ce premier avant-projet soit mis à la disposition du Comité technique lors de sa prochaine réunion afin que les conclusions du *Rapport sur l'état de conservation* fournissent des informations pouvant servir à la révision des *Priorités de mise en œuvre* pendant l'année 2005.
- v. L'avant-projet de rapport devrait être révisé en septembre 2005 suite à la finalisation des *Waterbird Population Estimates 4 (WPE4)* par Wetlands International. (le *WPE4* sera mis à la disposition du public vers juin-août 2005 pour consultation).
- vi. Le *Rapport sur l'état de conservation* et les *Priorités de mise en œuvre* seront tous deux soumis à l'examen de la MOP3 en décembre 2005 (ces documents étant mis en circulation en novembre 2005).

vii. À la suite de l'approbation par la MOP3, le rapport d'une part et le résumé d'autre part pourront tous deux être développés en tant que produits diffusés à grande échelle, récapitulant le statut actuel des oiseaux d'eau migrateurs dans la région de l'AEWA, tout en étant également destinés aux décideurs au niveau gouvernemental et autres.

Développements futurs

Il serait très intéressant de placer ce rapport sur Internet, tout en proposant des liens vers d'autres données et autres sources d'information. On pourrait ainsi penser à des liens fournis par l'intermédiaire du Serveur cartographique GIS de l'AEWA, permettant d'accéder directement aux informations régionales sur l'état de conservation et les tendances. Cette amélioration, envisagée dans le cadre du projet FEM AEWA, ne sera pas encore introduite lors de la rédaction du rapport pour la MOP3. Toutefois, dans le cadre de l'évolution de ce rapport, le Comité technique devrait examiner cette question.

Septembre 2004

Proposition de structure du rapport de l'AEWA sur l'état de conservation des oiseaux migrateurs dans la zone de l'Accord

RÉSUMÉ : L'ÉTAT DE CONSERVATION DES OISEAUX D'EAU MIGRATEURS EN AFRIQUE ET DANS L'OUEST DE L'EURASIE EN 2005

Ce résumé devrait comprendre un paragraphe consacré à chacun des principaux éléments du rapport énumérés ci-dessous.

Ce résumé devrait être rédigé de façon à pouvoir être transformé en brochure.

ÉTAT²

Recensement des espèces

Les chiffres ne seront inclus que si des changements sont intervenus dans l'état de conservation des oiseaux depuis le Rapport de la MOP2, sachant que les deux précédents *Rapports sur l'état de conservation* contiennent déjà des informations générales extensives.

Pour les populations pour lesquelles il est proposé de modifier le statut dans le Plan d'action , les chiffres pertinents de cette population seront utilisés afin de fournir les données et informations de contrôle à l'appui de cette proposition.

- Points spécifiques pour le rapport à l'attention de la MOP3 : la structure taxinomique et de population d'un certain nombre de groupes taxinomiques (par ex. des espèces d'échassiers et des hérons) devra être révisée en fonction des changements proposés par les Groupes de spécialistes et à présent adoptés par le WPE3.
- Analyses « de base » des résultats de l' IWC pour les rapports à venir.

Données présentées sous forme de tableaux et informations sur les espèces et les populations

Il s'agira essentiellement d'extraits de donnés et d'informations pertinentes provenant des WPE4 et de l'IWC³.

État des connaissances

Nous disposons, notamment, de connaissances en termes d'évaluation des effectifs des populations qui ont déjà fait l'objet d'une estimation et dont les tendances ont été évaluées (en tant que résultats du volet recherche et surveillance continue du Plan d'action) ainsi que de rapports sur la couverture de l'IWC en termes de sites et de populations évalués.

² Il faut noter que l'état de conservation et les tendances peuvent être en partie obtenus à partir de rapports nationaux utilisant le Web, tel que le Système d'information de la CMS, et des liens pourraient être fournis par l'intermédiaire du Serveur cartographique GIS de l'AEWA, qui permettrait également l'accès direct aux informations sur l'état et les tendances. Mais ceci fait partie des plans à moyens termes du Projet FEM AEWA et devrait s'inscrire dans la perspective d'une évolution des rapports davantage axés sur l'Internet pour la MoP4 et les réunions suivantes.

³ Quelle est la part des informations des rapports nationaux à extraire et inclure ici ? On pourrait partir de l'idée que ceci se trouve dans le WPE4, mais il faudrait peut-être élucider davantage le processus. Nous pourrions ainsi créer un stimulant supplémentaire à l'adresse des pays pour les inciter à faire un rapport sur l'état de conservation et les tendances ainsi que sur la mise en œuvre des diverses activités convenues. Qu'en pensent les autres ? - Christoph Zöckler

Effectifs de populations pour lesquelles une estimation a été réalisée et/ou les tendances ont été évaluées

- par groupe taxinomique
- par région géographique

Qualité des estimations – quelle est la qualité de notre information ?

Tendances de populations

Résumé des tendances de populations exprimées :

- par groupe taxinomique (par ex. échassiers, flamants, sternes etc.). Il faut noter qu'il serait peut être plus approprié de diviser ces groupes en différents groupes d'espèces écologiquement identiques plutôt que dans une perspective strictement taxinomique.
- par zone géographique Aucune division géographique de l'Accord ne correspond à toutes les espèces compte tenu de l'ampleur des différents systèmes de migration et des écologies. C'est pourquoi il est suggéré d'adopter les zones définies dans la Résolution 1.8 pour la répartition des membres du Comité technique, dans l'idée de fournir un axe

de discussion pour les questions de statut au sein de chacune des zones suivantes :

Europe du Nord-Ouest et du Sud-Ouest

Europe de l'Est Europe centrale

Asie du Sud-Ouest

Afrique du Nord

Afrique centrale

Afrique de l'Ouest

Afrique de l'Est

Afrique australe

par itinéraire de migration (pour les oiseaux d'eau pour lesquels les voies de migration sont clairement définies, comme les échassiers)

Examen des tendances des espèces et des populations de l'AEWA dans la perspective de l'objectif 2010 du Sommet mondial sur le développement durable (WSSD) et en tant qu'indicateurs potentiels pour les objectifs de la CDB et de la Convention de Ramsar.

Il devrait être possible, sinon pour la MOP3, en tous cas pour la MOP4, de mettre au point un ou plusieurs « indicateurs clés » pour plusieurs espèces en intégrant les informations issues de nombreuses espèces et en s'appuyant sur l'Indicateur des oiseaux d'eau européens de Wetlands International.

Statut des espèces les plus menacées

Étude du statut des espèces figurant à la Liste Rouge de l'UICN, se trouvant dans la zone de l'Accord⁴:

- Dans quelle zones géographiques trouve-t-on des oiseaux d'eau (ou le plus grand nombre d'oiseaux d'eau) figurant à la Liste Rouge ?
- Quels groupes taxinomiques comprennent le plus grand nombre d'oiseaux d'eau figurant à la Liste Rouge?
- À l'échelle mondiale, quels changements sont intervenus au niveau des oiseaux d'eau figurant à la Liste Rouge depuis l'entrée en vigueur de l'AEWA (plus/moins d'espèces) ?

⁴ Il faut noter que BirdLife travaille actuellement à un Waterbird Red List Index identique à leur Global Red List Index.

 Priorité spécifique accordée à certains types de migration telle que celle des migrants intraafricains?

RÉPONSE

Plans d'action internationaux

Quelles espèces du Plan d'action font l'objet de Plans d'action internationaux et en quels lieux ?

- Mise à jour concernant la mise en œuvre de ces plans
- Quel est l'état de conservation de ces espèces ? (en progression ?)

Quelles espèces du Plan d'Action ne font pas encore l'objet de plans d'action internationaux et en quels lieux ?

• Quel est l'état de conservation de ces espèces ? (toujours en déclin ?)

CONCLUSIONS

Quelles sont les points principaux sur lesquels doit se pencher la MOP en ce qui concerne :

- L'état des connaissances
- Les zones géographiques prioritaires
- L'état de conservation de différents groupes d'oiseaux d'eau
- Les raisons des changements au niveau des populations
- Les Priorités de mise en œuvre de l'AEWA en fonction de ces résultats que faut-il faire ?

Comité technique de l'AEWA Mars 2004

Élaboration d'un rapport sur l'état de conservation des espèces de l'AEWA

Informations générales

Le Plan d'action de l'AEWA demande qu'un « Rapport sur l'état des populations et leurs tendances » soit présenté à chaque session de la Réunion des Parties.

Pour la MOP1 qui s'est tenue en 1999, Wetlands International a élaboré un avant-projet de rapport soumis à l'examen des Parties et publié séparément par l' AEWA (Wetlands International 2000). En 2002, une seconde édition de ce document sur l'état de conservation des espèces a été réalisée pour la MOP2 (Wetlands International 2002a). Ces deux documents avaient un mode de présentation identique, fournissant des informations sur les changements intervenus dans la conservation et le statut de chacune des populations d'oiseaux d'eau migrateurs de l'AEWA et présentant ces informations sous forme d'une série de données sur les différentes espèces.

La MOP2 a demandé au Comité technique de bien vouloir « élaborer, lors de sa prochaine réunion, des propositions visant à l'amélioration du contenu analytique de la troisième édition du Rapport sur l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans la zone de l'Accord, et d'examiner la façon dont cette information peut être utilisée pour la révision future des priorités de mise en œuvre de l'Accords »⁵

Définition du contenu du Rapport sur l'état de conservation

Le Rapport sur l'état de conservation n'ayant pas encore d'objectifs explicites, il faut tout d'abord préciser ces derniers avant de pouvoir définir le contenu du rapport.

Les objectifs pourraient être les suivants :

- Consigner l'état actuel de chaque population d'oiseaux d'eau couverts par l' AEWA, présentant en particulier tout changement significatif au niveau de l'état de conservation, de la taille de population, de la distribution, du statut de migration et autres facteurs pouvant influer sur la classification de ces populations ou sur les mesures de conservation.
- 2. Consigner les données, les informations et les jugements étayant chaque cas en ce qui concerne le changement du statut des populations figurant au Tableau 1 du Plan d'action (afin de fournir la transparence nécessaire ou à des fins d'audit).
- Fournir à la fois des informations de «haut-niveau » et plus détaillées sur les modifications de statut des populations d'oiseau d'eau migrateurs qui permettront aux décideurs des Parties contractantes et aux autres parties prenantes d'évaluer

_

⁵ Résolution 2.1

l'efficacité des mesures de conservation actuelles et les besoins d'actions complémentaires. Les feedbacks faisant état de la modification du statut des populations devraient attirer l'attention sur toutes les questions ayant besoin d'être prises en main dans le cadre des Priorités de mise en œuvre de l'Accord.

- 4. Fournir à un plus large public des informations sur les modifications du statut des populations d'oiseaux d'eau.
- 5. Mettre en relation les changements intervenus dans les populations d'oiseaux d'eau avec leur statut migratoire dans l'aire géographique dans laquelle ils se trouvent, ainsi qu'avec d'autres paramètres taxinomiques, physiques ou chimiques à des fins de comparaisons et d'analyses, tout particulièrement afin de déterminer les causes fondamentales de ces changements⁶.
- 6. Contribuer à l'harmonisation générale des rapports sur l'état de l'environnement qu'encouragent également les conventions et les traités internationaux.

Le Rapport sur l'état de conservation est actuellement rédigé et présenté sous forme d'un rapport technique, répondant ainsi parfaitement à l'Objectif 1 et en partie à l'Objectif 2.

Sous cette forme, il ne permet toutefois pas de fournir des informations de haut niveau sur les modifications du statut des populations (Objectif 3). L'abondance de données et d'informations présentées empêche de voir les questions fondamentales. En outre, aucune tentative d'analyse des informations rassemblées n'a été faite dans le but d'identifier les problèmes essentiels sur lesquels les Parties contractantes devraient se pencher.

Son utilisation, qui est assez loin d'être conviviale, l'empêche d'être accessible à un large public (Objectif 4).

Il ne tient pas compte des Objectifs 5 et 6.

Quel genre de contenu analytique serait souhaitable ?

Diverses améliorations analytiques fourniraient des informations utiles en vue des objectifs proposés:

- Existe-t-il des groupes taxinomiques d'oiseaux d'eau qui se portent en général moins bien que d'autres?
- Existe-t-il certaines régions géographiques de la zone de l'Accord où les oiseaux d'eau se portent particulièrement mal⁷?
- Est-ce que des oiseaux d'eau associés à un type d'habitat particulier se portent plus mal que d'autres⁸?
- Le calendrier des changements numériques apparents coïncide-t-il entre les régions taxinomiques ou géographiques⁹?

⁶ Zöckler et al. (2003) constitue un bon exemple de types d'analyse pouvant élucider des problèmes d'ensemble liés à des courbes de déclin.

⁷ Dans le cas des échassiers, les régions des steppes du Bassin caspien pourraient servir d'exemple selon les évaluations récentes du Groupe international d'étude sur les échassiers (Stroud et al. 2002.

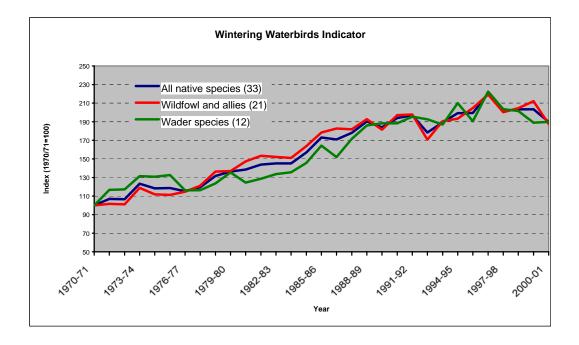
⁸ Encore dans le cas des échassiers, l'état particulièrement médiocre des échassiers nichant dans les habitats de prairies humides d'Europe – subissant toutes sortes d'incidences agricoles défavorables – pourrait servir d'exemple (Stroud et al. 2002).

⁹ Il est important de noter ici que les données de référence de base destinées à l'évaluation des tendances ou des changements de populations doivent être consignées afin de pouvoir comparer les changements dans le temps.

- Y a-t-il eu des modifications dans la composition des espèces pendant une certaine durée sur des sites spécifiques¹⁰?
- Dans quelle mesure les dispositions de conservation sont-elles efficaces pour améliorer le statut des oiseaux d'eau les plus gravement menacés ?
- Y a-t-il des zones géographiques pour lesquelles les informations concernant le statut des oiseaux d'eau migrateurs sont particulièrement insuffisantes et où il faudrait par conséquent en toute priorité effectuer des enquêtes¹¹?

Il existe plusieurs exemples d'analyses de présentation de données complexes qui pourraient servir de modèle pour élaborer plus avant le *Rapport sur l'état de conservation*. Il s'agit des exemples suivants :

L'utilisation d'indices portant sur plusieurs espèces tels ceux employés dans le State of the UK's Birds¹². Ces indices peuvent résumer des quantités importantes de données pour présenter une simple image d'ensemble appelée « Headline Indicator ». Un autre exemple est l'un des indicateurs fournis par la Biodiversity Strategy¹³: Ce concept a également été appliqué avec succès au niveau européen (Wetlands International 2003).



• De simples diagrammes à secteurs présentant des informations sur les pourcentages de la répartition des espèces dans les différentes catégories :

13 Consulter les sites suivants : http://www.defra.gov.uk/wildlife-countryside/ewd/biostrat/ et http://www.defra.gov.uk/news/2003/031201b.htm

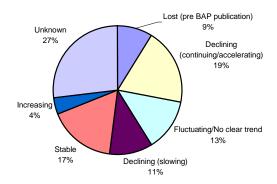
11

¹⁰ Le fait de considérer la composition des espèces plutôt que les changements intervenus au niveau de la population d'une seule espèce peut servir par exemple à relever les effets du changement climatique.

¹¹ Dans le cas des échassiers à nouveau, les informations sur la population de l'itinéraire de migration Mer noire /Méditerranée sont très insuffisantes (Stroud et al. 2002).

^{12 &}lt;u>www.rspb.org.uk/Images/State%20of%20UK%20Birds%202002_tcm5-42039.pdf</u>

Water and wetland species (90 species)



- Les diagrammes à secteurs peuvent également être utilisés en combinaison avec des cartes pour permettre des comparaisons entre les régions géographiques (un bon exemple est fourni à la page 15 des Waterbird Population Estimates 3) (Wetlands International 2002b)¹⁴.
- Des cartes montrant des différences de statuts entre les pays, comme celles présentées dans le rapport international du Fonds mondial pour la nature (WWF), Living Planet Report (« Rapport Planète vivante ») (WWF & WCMC 2002)¹⁵. Le cas échéant, ce genre de présentation peut être également adopté à l'échelle des régions.

Types d'analyse

La manipulation d'un simple tableur récapitulant des données sur les oiseaux d'eau de l'AEWA et tirés des *Waterbird Population Estimates 3* suggère des types d'analyse pouvant être instructifs dans le contexte des objectifs précités, à savoir :

- En termes de priorités globales pour la conservation des espèces, il existe d'importantes différences taxonomiques entre les différents groupes d'oiseaux d'eau énumérés dans le Plan d'action de l'AEWA (Figure 1).
- 2. Étant donné que les différentes familles d'oiseaux d'eau ne comptent pas le même nombre d'espèces, il serait peut être judicieux d'exprimer les informations sur l'état de conservation de manière proportionnelle. On repère ainsi une forte proportion de Grues, Cigognes, Ibis et Cormorans qui sont globalement menacés et même 50 % de toutes les Grues de la région (Figure 2).
- 3. En termes de proportions des espèces énumérées dans la Liste rouge de l'UICN (catégorie légèrement plus large que globalement menacées (Figure 3¹⁶), plus de 80 % des espèces de Cormorans sont inscrites sur la Liste rouge.
- 4. Pour l'état des populations exprimé en termes d'informations sur les tendances, des informations sommaires (Figure 4) montrent que la tendance de plus de la moitié (59 %) de toutes les populations est soit inconnue soit en déclin ou présumée l'être.

http://www.panda.org/news_facts/publications/general/livingplanet/index.cfm; http://www.panda.org/downloads/general/LPR_2002.pdf

¹⁴ www.wetlands.org/pubs&/WPE.htm

¹⁶ Il est à noter que cette représentation est dominée par les proportions apparemment élevées un peu trompeuses de certaines familles comprenant un nombre réduit d'espèces, dont la plupart sont inscrites sur la Liste rouge de l'UICN.

On compte près de 50 % de plus de populations dont on sait qu'elles sont en déclin que de populations en augmentation. (Ces statistiques soulignent une situation d'ensemble qui devrait être un thème prioritaire pour l'AEWA – alors que ce point n'a même pas été noté dans les informations précédemment présentées à la MOP. Un des objectifs essentiels de l'Accord serait sûrement d'améliorer cette situation par le biais des Priorités de mise en œuvre rapportées à chaque MOP. (À mettre en parallèle avec la mise en place d'objectifs abordée plus loin).

- 5. La Figure 5 présente les différentes tendances de populations ventilées par famille. Elle montre qu'un grand nombre de populations de canards, d'oies et de cygnes sont en déclin (dépassant largement les populations en augmentation).
- 6. Quelle est la qualité de nos informations sur les tendances des populations ? La Figure 6 récapitule les informations sur la proportion de populations pour lesquelles nous ne disposons d'aucune information concernant les tendances de population, informations fondamentales pour toute évaluation de l'état de conservation. Nous ne disposons d'aucune information actuelle sur les tendances pour plus de la moitié de toutes les populations de Plongeons, de Râles et de Marouettes, de Pluviers et d'Oedicnèmes¹⁷. Ceci indique que l'AEWA doit établir des priorités taxinomiques pour la mise en place de la surveillance.
- 7. Quelles sont les mesures de conservation des oiseaux d'eau globalement menacés couverts par l' AEWA et sont-elles efficaces ? Sur les 15 espèces d'oiseaux d'eau globalement menacés d'extinction et figurant aux annexes de l'AEWA, sept font le sujet de Plans d'action internationaux (généralement ceux dont les espèces se trouvent en Europe¹⁸), tandis que huit ne font pas l'objet d'un Plan d'action (généralement les espèces présentes en Afrique et au Moyen-Orient¹⁹). Toutes ces espèces sans plan d'action continuent à décroître (Figure 7), tandis que quelques-unes faisant l'objet d'un plan d'action sont soit stables soit en augmentation. Que leur état plus favorable soit directement ou non attribuable à un Plan d'action international, ceci semble suggérer que la conservation se trouve parfois améliorée par la conjugaison d'une plus grande attention et d'un processus de planning international. Malheureusement ce genre de plan d'action ne semble pas encore avoir atteint l'Afrique, la plupart des plans existant ayant été menés par l'Union européenne et/ou le Conseil de l'Europe (cf. par exemple Heredia et al. 1996 ; Schäffer & Gallo-Orsi 2001).

Ces analyses ne représentent qu'un échantillon du grand nombre de possibilités offertes par les données déjà disponibles. D'autres combinaisons sont possibles, notamment en considérant les aspects géographiques (où les oiseaux d'eau se portent-ils particulièrement mal ?) ou encore en incluant des facteurs d'analyses supplémentaires comme la taille de population.

Mise en place d'objectifs

Ces analyses pourraient et devraient servir directement à l'élaboration des Priorités de mise en œuvre de l'Accord, en fournissant un feedback direct du « monde réel ». Elles pourraient également servir à l'établissement de références de base permettant d'évaluer l'efficacité de l'Accord. À titre d'exemple :

 La réduction progressive du nombre des populations d'oiseaux d'eau sur lesquelles nous n'avons pas du tout ou pas suffisamment d'informations.

13

 $^{^{17}}$ II faut toutefois noter que cette famille ne comprend que quelques populations.

Anser erythropus, Branta ruficollis, Marmaronetta angustirostris, Oxyura leucocephala, Crex crex, Vanellus gregarious et Numenius tenuirostris.

¹⁹ Geronticus eremita, Grus leucogeranus, Sarothrura ayresi, Phalacrocorax neglectus, Phalacrocorax nigrogularis, Egretta vinaceigula, Ardeola idea, Grus paradisea et Grus carunculatus.

- Une réduction de la proportion des populations d'oiseaux d'eau qui sont en déclin.
- Une réduction du nombre des espèces d'oiseaux d'eau inscrites sur la Liste rouge de l'UICN dans la zone de l'Accord.

Le fait de rapporter ce genre de statistiques à chaque MOP donnerait une idée véritable de l'efficacité de l'Accord dans la mesure où celui-ci « fait la différence », réalisant quelques-uns des objectifs définis dans le texte de l'Accord même.

Les informations sur les oiseaux d'eau ne manquent pas. Il s'agit en effet du groupe pour lequel on dispose du plus grand nombre de séries de données relatives à la biodiversité rassemblées à l'échelle internationale pour aider au processus de surveillance en vue d'atteindre l'objectif fixé par les leaders mondiaux, à savoir la réalisation d'ici 2010 « d'une réduction importante du rythme actuel de l'appauvrissement de la diversité biologique ». L'AEWA pourrait jouer ici un rôle clé en favorisant les analyses appropriées pour les oiseaux d'eau en Afrique et en Eurasie occidentale afin d'évaluer la progression vers cet objectif.

Types de rapport

Il revient au Comité technique de déterminer (et ceci est un point fondamental) à qui le rapport s'adresse et quel objectif il sert (étant donné que la nature de ce rapport sera déterminée par ses objectifs, noter qu'il existe ici un lien direct avec la stratégie de communication proposée pour l'Accord).

Noter également que le texte du Plan d'action fait référence à la nécessité de produire des « Rapports sur l'état des populations et leurs tendances », supposant plusieurs produits.

On peut distinguer au moins trois différents publics et plusieurs types de rapports qui y sont associés :

- 1. Les spécialistes de la conservation. Un rapport triennal détaillé sur les changements intervenus dans d'état des populations depuis la dernière MOP, incluant une liste de vérification détaillée des données et informations utilisées à l'appui de tout changement proposé au niveau du statut. Ce rapport ressemblera (en partie) à l'actuel Rapport sur l'état de conservation (Wetlands International 2001, 2002a), mais accordera plus de place au contenu analytique comme l'a demandé la MOP2.
- 2. Les gouvernants et les décideurs. Un rapport non-technique destiné aux gouvernants et autres décideurs, contenant les résultats synthétisés de l'analyse et résumant les principales questions de changement de conservation/statut. Ce rapport devrait en particulier chercher à faire le lien entre les modifications du statut des oiseaux d'eau et tout changement souhaitable dans les *Priorités de mise en œuvre* de l'Accord afin de répondre à ces changements. (Ce rapport pourrait faire partie du rapport 1 cité ci-dessus en tant que résumé et faire appel aux indicateurs et aux comparaisons entre les itinéraires de migration).
- 3. **Public et autres parties intéressées**. Un rapport non-technique et plus accessible reprenant la plupart des informations du rapport 2 mais comprenant éventuellement du matériel d'information supplémentaire.

La MOP recommandait que « l'amélioration du contenu analytique du Rapport sur l'état de conservation [puisse] être utilisée pour la révision future des priorités de mise en œuvre de l'Accord ». Cette recommandation implique qu'il faudra veiller à l'ordre de ces documents – étant donné que les conclusions du Rapport sur l'état de conservation (= « ce qui se passe ») devraient influencer/ influenceront les *Priorités de mise en œuvre* (= « les solutions proposées pour remédier à la situation »).

Les rapports nationaux²⁰

Les rapports nationaux représentent un des engagements importants que prend un pays en ratifiant l'AEWA. La soumission de ce rapport fait partie des engagements d'ensemble d'un État membre par rapport à l'AEWA, comme ceux de Ramsar et de la CMS par exemple, et sert bien sûr l'objectif mondial de 2010, auquel les oiseaux d'eaux peuvent déjà largement contribuer (???comment les oiseaux d'eau peuvent-ils contribuer????) (ainsi probablement que les rapports Ramsar!)

Seules huit Parties avaient fait parvenir leur rapport national à la MOP2 et il a été proposé que : « le Secrétariat attende d'avoir reçu d'autres rapports des pays et prépare ensuite une synthèse qui serait diffusée après la présente Réunion des Parties. »

On ignore toutefois si:

- D'autres rapports nationaux ont été effectivement reçus.
- Sous quelle forme les rapports nationaux soumis seront publiés et quand.
- Si une synthèse a été faite ou sera réalisée à partir des rapports nationaux soumis à la MOP2. Ces synthèses servent à fournir un cadre et une « valeur ajoutée » aux Parties contractantes, encourageant ainsi la présentation des rapports en temps voulu. À titre d'exemple, les synthèses régionales périodiques des Rapports nationaux fournis à chaque COP de Ramsar sont perçues comme étant une source d'informations précieuses par les Parties contractantes)
- Quelles sont les raisons expliquant le petit nombre de rapports nationaux présentés, et
- Comment peut-on apporter une solution à ce problème avant la MOP3.

Prochaines étapes

Le Comité est invité à discuter :

inte est invite à discuter.

- Des manières souhaitables de présenter un rapport à la MOP3 (les publics à atteindre et les produits permettant de fournir des informations appropriées ainsi que le mode de rapport — par exemple accessible sur Internet (base de données consultable en ligne) ou bien publications conventionnelles);
- Types spécifiques d'analyse pouvant être inclus dans le rapport en réponse aux demandes de la MOP2.
- d. Le calendrier et la séquence des tâches complémentaires nécessaires qui pourraient se concevoir comme suit :
 - i. En ce qui concerne le processus d'ensemble, il est recommandé que cet avant-projet (accompagné d'exemples pratiques) soit développé plus avant par un Groupe de travail du Comité et circule ensuite pour avis parmi l'ensemble des membres du Comité et soit soumis au plus tard pour approbation en juin 2004.

Bien que les rapports nationaux soient une source d'information importante, il y en d'autres qui joueront un rôle important dans l'élaboration du rapport d'ensemble de l'état de conservation, notamment les données et informations issues des bases de données IWD, les groupes de spécialistes et autres.

- ii. Il devrait être ensuite soumis au Comité permanent de l'AEWA pour examen et approbation lors de sa réunion de fin 2004 (date à préciser).
- iii. Ceci permettrait de mettre au point au début 2005 un avant projet suffisamment élaboré de Rapport sur l'état de conservation et éventuellement d'autres produits associés au rapport.
- iv. Ce calendrier permettrait d'intégrer les conclusions du Rapport sur l'état de conservation au processus de redéfinition des Priorités de mise en œuvre en 2005.
- v. Le Rapport sur l'état de conservation et les Priorités de mise en œuvre de l'Accord seront tous deux soumis à la MOP3 fin 2005.
- 2. Le Comité devra poursuivre l'examen du problème que pose le faible taux de rapports nationaux remis à la MOP2 et la façon d'améliorer la situation pour la MOP3.
- 3. Le Comité discutera des possibilités de recommander à la MOP3 de déterminer des buts afin de pouvoir répondre efficacement à l'objectif de l'Accord²¹ de « prendre des mesures immédiates pour mettre un terme au déclin d'espèces d'oiseaux d'eau migrateurs », sachant que ces buts ciblés peuvent faire office de stimulants pour la portée et la nature des rapports.
- 4. Le Comité devra prendre en considération le rôle que l'AEWA peut jouer en facilitant les analyses de données de surveillance des oiseaux d'eau de façon à évaluer les développements en faveur de la réduction de l'appauvrissement de la biodiversité d'ici 2010.
- 5. Le Comité examinera la meilleure façon dont l'élaboration des rapports de l'AEWA peut être reliée à d'autres initiatives internationales d'établissements de rapports, notamment d'autres modes de rapports nationaux aux Accords environnementaux multilatéraux, les rapports associés à la CMS²², le Global Biodiversity Information Facility²³, et le suivi du respect de l'objectif 2010 du WSSD.

Références

Heredia, B., Rose, L. & Painter, M. 1996. Globally threatened birds in Europe. action plans. Strasbourg, Publications du Conseil de l'Europe. 408 pp.

Schäffer, N. & Gallo-Orsi, U. 2001. European Union action plans for eight priority bird species. Communautés européennes, Luxembourg. 247 pp.

Stroud, D.A., Davidson, N.C., West, R., Scott, D.A., Hanstra, L., Thorup, O., Ganter, B. & Delany, S. (compilateurs) au nom du Groupe international d'étude sur les échassiers 2002. Status of migratory wader populations in Africa and Western Eurasia in the 1990s. International Wader Studies 15: 1-xxx.

²¹ Préambule de l'Accord, paragraphe 7

²² Le système de gestion de l'information de la CMS donne accès aux différents éléments et services issus de la mise en œuvre du Plan de gestion de la CMS. Ce système rassemble les données de diverses organisations de spécialistes, les connaissances générées au sein de la CMS et d'autres accords sur la biodiversité, ainsi que les informations fournies par les Parties à la CMS par le biais des rapports nationaux. http://quin.unepwcmc.org/isdb/cms/taxonomy/

www.gbif.net

- Wetlands International 2000. Report on the Conservation Status of Migratory Waterbirds in the Agreement Area. Report to first Meeting of the Parties to the African-Eurasian Waterbird Agreement, Cape Town, Afrique du Sud, 6 au 9 novembrer 1999. AEWA Technical Series No. 1. 154 pp. [consultable sur le site suivant : http://www.unep-aewa.org/eng/info/report.pdf]
- Wetlands International 2002a. Report on the Conservation Status of Migratory Waterbirds in the Agreement Area. Report to second Meeting of the Parties to the African-Eurasian Waterbird Agreement, Bonn, Allemagne, Septembre 2002. AEWA MoP2 Information Paper 2.14. 220 pp. [consultable sur le site suivant : http://www.unep-wcmc.org/AEWA/eng/Réunion%20of%20Parties/MOP2docs/pdf/Information_docs/inf2_14_Conservation_Status_Report.PDF
- Wetlands International 2002b. *Waterbird population estimates. Third Edition.* Wetlands International Global Series No. 12. 226 pp. Wageningen, Pays-Bas. [consultable sur le site suivant : http://www.wetlands.org/pubs&/WPE.htm]

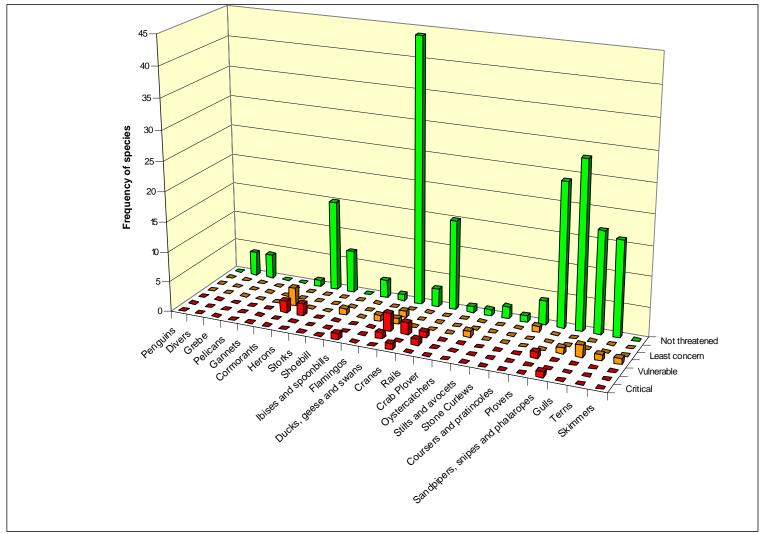
Wetlands International 2003.

- WWF & WCMC 2002. Living Planet Report 2002. WWF-Fonds mondial de la nature, Gland Suisse. 36 pp. [consultable sur le site suivant : http://www.panda.org/downloads/general/LPR 2002.pdf]
- Zöckler, C., Delany, S. & Hagemeijer, W. 2003. Wader populations are declining how will we elucidate the reasons? *Wader Study Group Bulletin* 100: 202-211.

Ward Hagemeijer, Wetlands International David Stroud, JNCC UK Christoph Zöckler, WCMC

12 février 2004

Figure 1. Résumé des données se rapportant à la classification de la Liste Rouge de l'UICN pour les oiseaux d'eau couverts par l'AEWA (nombre d'espèces pour chaque famille ayant un statut différent dans la Liste Rouge de l'UICN). Source: *Waterbird Population Estimates 3*.



Version: Sunday, 31 October 2004

Figure 2. Proportion d'espèces d'oiseaux d'eau couverts par l'AEWA (par famille) qui sont globalement menacées. Source : *Waterbird Population Estimates 3.*

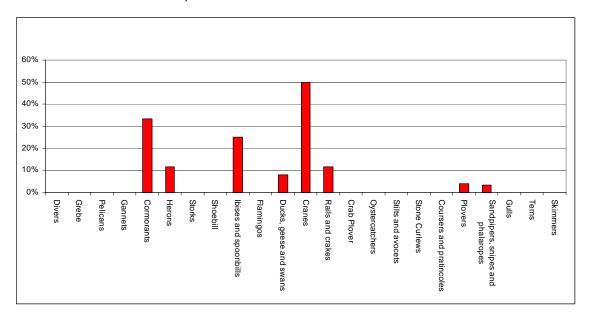
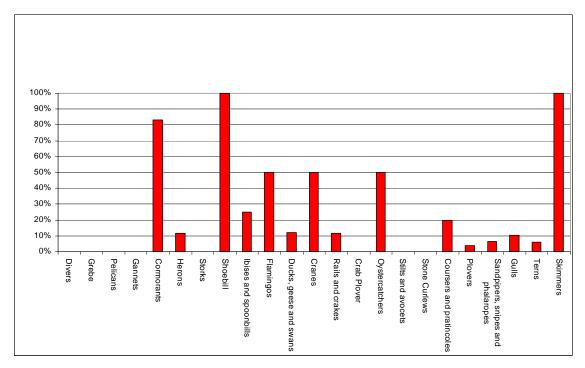


Figure 3. Récapitulatif des proportions d'espèces d'oiseaux d'eau couverts par l'AEWA figurant sur la Liste rouge de l'UICN (par famille). Source: *Waterbird Population Estimates 3.*



Version: Sunday, 31 October 2004

Figure 4. Tendances des populations pour toutes les populations d'oiseaux d'eau couverts par l'AEWA. Source: Waterbird Population Estimates 3.

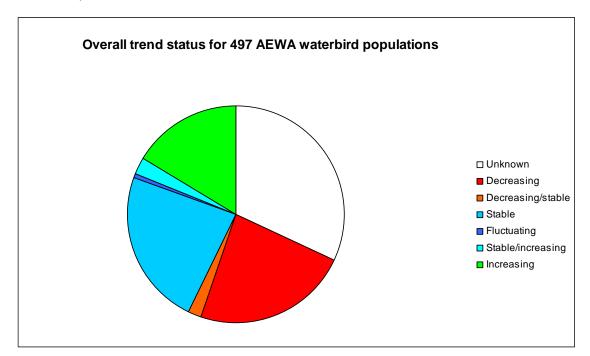
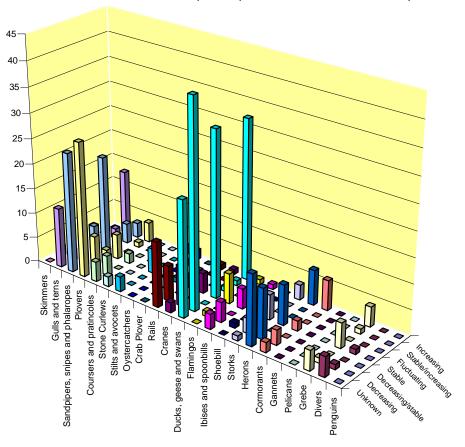


Figure 5. Tendances des populations d'oiseaux d'eau de l'AEWA récapitulées par famille. Source: Waterbird Population Estimates 3.



Version: Sunday, 31 October 2004

Figure 6. Familles d'oiseaux d'eau pour lesquelles nous disposons de très peu d'informations sur les tendances de populations. Proportion de populations couvertes par l'AEWA pour chaque famille taxonomique pour laquelle il n'y pas d'information sur les tendances de populations. Source: *Waterbird Population Estimates 3.*

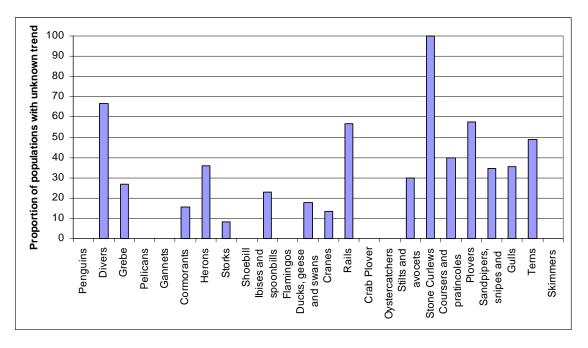


Figure 7. Statut des tendances de populations pour les oiseaux d'eau globalement menacés faisant l'objet ou non d'un Plan d'action international. Source : *Waterbird Population Estimates 3* et autres informations

